

L'accord du participe passé 153-154

1. In French, the **past participle** of verbs conjugated with **avoir** must **agree** in gender and in number **with the direct object** when the direct object comes **before the verb**.

No agreement	Agreement
J'ai écrit une lettre .	Je l'ai écrite ce matin. Voilà la lettre que j'ai écrite ce matin.
Tu as reçu mes lettres ?	Tu les as reçues? Ce sont les lettres que tu as reçues?
Elle a acheté des timbres ?	Elle les a achetés hier. Voilà les timbres qu' elle a achetés hier.

Most of the time agreement is only written, not heard. The agreement is heard only with the feminine form of a past participle that ends in a consonant:

écrit -- écrite

fait -- faite

La lettre? Il l'a envoyée, mais il ne l'a pas écrite.

Complétez:

J'ai pris ___ des photos. J'ai envoyé ___ les photos que j'ai pris ___ à mon amie Catherine. Je les ai envoyés ___ la semaine dernière. Je les ai mis ___ dans une grande enveloppe. J'ai écrit ___ l'adresse de Catherine sur l'enveloppe. Je sais que je l'ai écrit ___ clairement. Mais, zut. Je ne sais pas si j'ai mis ___ le code postal. Je crois que je l'ai mis ___, mais je n'en suis pas sûr. Je vais téléphoner à Catherine pour savoir si elle a reçu ___ mes photos.

(Au téléphone)

Marc: Catherine, tu as reçu ___ l'enveloppe que je t'ai envoyé ___?

Catherine: Oui, je l'ai reçu ___. Et je trouve que les photos que tu as pris ___ sont super. Je les ai déjà regardé ___ dix fois.

L'accord du participe passé 153-154

Traduis:

The pictures I took are beautiful.

The chocolate candy you gave me is so good.

I read the letter you sent me.
